



Fiche n°1

#### CONSTITUTION DU DOSSIER

- **1-** Fiche de présentation (Fiche n° 1)
- **2-** *Fiche personnelle à remplir par les parents* (Fiche n°2)
- 3- <u>Fiche scolaire à remplir par le chef d'Établissement ou directeur d'école actuel (uniquement pour les nouveaux candidats)</u> (Fiche n°3)
- **4-** <u>Fiche médicale établie par un médecin spécialiste en Médecine Sportive</u> concernant l'aptitude physique du candidat à déposer au lycée ou à adresser par voie postale (Fiche n°4)
- 5- <u>Règlement de la Section d'Excellence Sportive Waterpolo du collège Alain-</u> <u>Fournier à signer par les parents et le candidat</u> (fiche n°5, 3 pages)
- **6-** <u>OBLIGATOIREMENT</u> photocopie des bulletins scolaires du 1<sup>er</sup> semestre ou des 1<sup>er</sup> <u>et</u> 2<sup>nd</sup> trimestres de l'année scolaire 2022-2023.

<u>Convocation aux tests sportifs</u> (uniquement pour les nouveaux candidats)
Les tests se dérouleront le mercredi 22 mai 2024 à 13h30 à la piscine Judaïque.
Une convocation vous sera adressée.

N.B. les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS COMPLETS : jeudi 16 mai 2024

Envoi des fichiers au format pdf par courriel à l'adresse suivante : ce.0330029c@ac-bordeaux.fr





Fiche n°2

## **FICHE PERSONNELLE**

NOM: PRÉNOM:		Niveau der Seconde g technologi	énérale et
Date de naissance :	<i>1 1</i>		
Lieu de naissance : (ville	, département)		
Nom et adresse respons	able légal 1 :		
Ville :		_	
Code postal:	. N° de télépho	ne légal 1 :	
Adresse mail légal 1 :		@	(de façon lisible
Nom et adresse respons	· ·		
Ville :			
Code postal:	. N° de télépho	ne légal 2 :	
Adresse mail légal 2 :		@	(de façon lisible
Si licencié en club de spo	ort, indiquer lequel :		
Pratique en compétition (	(1): oui	non	
Régime demandé <sup>1</sup> :	DEMI-PENSIONN	AIRE	EXTERNE
Si	gnature du / des resp	oonsables légaux	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rayer la mention inutile
Lycée Nicolas Brémontier
152 Cours de l'Yser
33800 Bordeaux
05 56 33 49 60
ce.0330029c@ac-bordeaux.fr





Fiche n°3

# FICHE SCOLAIRE (uniquement pour les nouveaux candidats)

Veuillez demander au professeur principal de la classe de troisième de remplir cette fiche

NOM:	PRENOM:			
NOM et Adresse de l'établissement d'origine :				
-Situation actuelle : Classe :				
LV1 (langue vivante):	LV2 :			
	LVZ.			
- Avis du professeur principal : Merci de donner une appréciation par critère				
merci de donner une appreciation par cintere				
Attitude en classe :	Capacité d'organisation dans son travail :			
Qualité et quantité du travail personnel :	Rapidité d'assimilation :			
Autre commentaire :				

Lycée Nicolas Brémontier 152 Cours de l'Yser 33800 Bordeaux 05 56 33 49 60 ce.0330029c@ac-bordeaux.fr Cachet de l'Etablissement et Signature





## FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE Fiche n°4

A remplir par un médecin spécialiste en médecine sportive et à adresser sous enveloppe fermée àl'attention de l'infirmière scolaire, merci de ne pas oublier de noter le nom et prénom de l'enfant

#### FICHE DE CONTROLE MEDICAL EN VUE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE

Lycée Nicolas Brémontier – 152 cours de l'Yser – 33800

Lycee Nicolas Bremonilei	1 – 132 cours de l'13er – 33000		
NOM:	Discipline: WATER POLO		
NOW.	(2 entraînements par semaine)		
Prénom:	Lundi et vendredi		
i renom.	15h30/17h15		
Domicile:			
Borriono.	les horaires sont communiqués à titre indicatif et		
Date de naissance :	pourront être légèrement modifiés		
Antécédents médicaux:	Autre disciplines pratiquées:		
Antécédents Chirurgicaux:			
Traitement en cours:			
Let an and the annual action and and and and and and and and and an			
Interrogatoire comportant notamment une			
évaluation psychosociale			
ECG			
Test d'effort de Ruffier-Dickson (30 flexions)			
Examen pulmonaire			
Evaluation de la croissance de la maturation :			
- Examen morpho statique			
- Maturation pubertaire (critères de Tanner)			
Examen de l'appareil locomoteur			
Examen podologique			
Examen neurologique (latéral, tonus,)			
Dépistage des troubles auditifs			
Autres (abdomen, etc.,)			
Bilan des vaccinations			
Conseils diététiques (si besoin)			
Bandelette urinaire (glucose, protéines,)			
Certificat de no	n contre-indication :		
Je soussigné(e), Docteur			
	Prénom :		
Et qu'il/elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du WATERPOLO, dans le cadre de			
a section sportive scolaire.			
	Cachet et signature du Médecin :		
<u> </u>	- state of organical of the mode of the		

Lycée Nicolas Brémontier 152 Cours de l'Yser 33800 Bordeaux 05 56 33 49 60 ce.0330029c@ac-bordeaux.fr





Fiche n°5 (1/3)

# REGLEMENT DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE WATERPOLO Annexe

Ce document fixe le cadre général de la Section d'Excellence Sportive Water-Polo. Les élèves de la Section d'Excellence Sportive comme tous les autres élèves sont soumis au règlement intérieur du lycée.

Art 1 : La Section d'Excellence Sportive est ouverte à tous les élèves volontaires (filles et garçons), ayant validé les tests d'entrée. L'engagement de l'élève porte sur l'intégralité de la scolarité en voie générale au lycée Nicolas Brémontier.

La Section d'Excellence Sportive s'engage à assurer des entraînements aux élèves sur les créneaux horaires définis sur la base de 2 entraînements par semaine : lundi et vendredi de 15h30 à 17h15 au minimum.

Les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être modifiés.

- Art 2 : Les élèves sont autonomes dans leurs déplacement vers et depuis les équipements sportifs. Les élèves mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs responsables légaux.
- Art 2 : La possession d'une licence sportive Waterpolo et l'adhésion à l'association sportive du lycée est obligatoire.
- Art 3 : Un élève souhaitant s'inscrire à la Section Sportive Water-Polo doit passer une visite médicale avec un médecin du sport au moment de la remise du dossier d'inscription. Le dossier médical confidentiel sera remis à l'infirmière scolaire.
- Art 4 : Les élèves de la Section d'Excellence Sportive ont un emploi du temps scolaire aménagé : les horaires de pratique sont inscrits sur le temps scolaire. Aucune heure de cours n'est supprimée.
- Art 5 : Les élèves de la Section d'Excellence Sportive s'engagent à participer aux rencontres des deux fédérations UNSS et FFN et répondre aux différentes convocations et sélections.
- Art 6 : L'école reste la priorité de tout élève. En cas de difficultés passagères d'ordre scolaire, un dispositif d'aide sera mis en place par le club et/ou par l'établissement pour pallier ces difficultés.
- Art 8 : Une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la Section d'Excellence Sportive apparaîtra sur les bulletins semestriels.





Fiche n°5 (2/3)

Art 9 : Tout élève qui, par son attitude, son manque de travail ou de sérieux, ne respecte pas le règlement intérieur de la Section d'Excellence Sportive et de l'établissement, sera sanctionné. Il pourra, sur un temps d'études, effectuer un travail supplémentaire. Il pourra, de surcroit, en cas de manquements répétés ou d'incivilité grave, être exclu temporairement ou définitivement de la Section d'Excellence Sportive, pendant l'année scolaire.

Dans le cadre où l'élève est écarté de la Section d'Excellence Sportive, sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du responsable de la Section d'Excellence Sportive.

En cas d'exclusion définitive, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur pourraient se voir réaffectés dans leur établissement d'origine.

Art 10 : L'entraînement est placé sous la direction des responsables de la Section d'Excellence Sportive qui en déterminent les modalités.

Art 11 : Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard sera notifié et les familles en seront informées.

Art 12 : Inaptitudes : Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit auprès des responsables de la Section d'Excellence Sportive et du CPE au préalable quand cela est possible, sinon dès le retour de l'élève. Le certificat médical est obligatoire pour les inaptitudes médicales. Pour toute dispense de moins d'un mois, l'élève restera à l'entrainement.

Art 13 : L'admission en Section d'Excellence Sportive induit une exigence de résultats. En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son lycée ou de son club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même le port des couleurs de son lycée ou de son club en compétition est obligatoire tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport.

Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions UNSS et FFN. Il est néanmoins déterminé, en liaison avec l'athlète afin de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

M. Caze proviseur

M. LEDOUX
Coordonnateur de la Section
d'Excellence Sportive Water-Polo





Fiche n°5 (3/3)

Je soussigné, NOM et Prénom de l'élève :				
certifie avoir pris connaissance du règlement Water-Polo du lycée Nicolas Brémontier.	de la Section d'Excellence Sportive			
A, le	Signature de l'élève			
Je soussigné, <i>NOM et Prénom du responsable l</i> e	légal 1 :			
certifie avoir pris connaissance du règlement Water-Polo du lycée Nicolas Brémontier.	de la Section d'Excellence Sportive			
A, le	Signature du responsable légal 1			
Je soussigné, <i>NOM et Prénom du responsable légal 2 :</i>				
certifie avoir pris connaissance du règlement Water-Polo du lycée Nicolas Brémontier.	de la Section d'Excellence Sportive			
Ale	Signature du responsable légal 2			